



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 1-2019 - Séance du 18 février 2019 - Orale

Transports scolaires au chemin du Montéliza et à la route de St-Légier

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Pour répondre aux interventions de Mmes les conseillères communales Andreutti et Regamey, lors de la séance du conseil communal du vendredi 7 décembre 2018, au sujet des transports scolaires au chemin du Montéliza et à la route de St-Légier, le sens de dépose et de pose des élèves a effectivement été changé à titre provisoire en raison des travaux entrepris sur certains tronçons de routes dans les secteurs précités.

La situation a été rétablie au début du mois de janvier 2019.

Nous relevons que la possibilité est aussi donnée aux parents d'élèves de poser directement la question aux chauffeurs ; une réponse explicative aurait aussitôt été donnée.

Merci de votre attention.

Le syndic
A. Bovay

Le secrétaire
J. Steiner

Le sceau officiel de la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz est apposé au centre, avec des signatures manuscrites en bleu qui traversent le sceau.

St-Légier-La Chiésaz, le 7 janvier 2019

M. G. Gygli, municipal délégué

Copie au bureau du conseil communal